

# POLITIQUE SANITAIRE

ÉLABORÉE PAR  
LES MEMBRES DU  
COMITÉ DE SANTÉ

CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE DU  
QUÉBEC (CIPQ) INC.

# POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES MEMBRES.....</b>	<b>4</b>
<b>POLITIQUE SANITAIRE .....</b>	<b>5</b>
PRÉAMBULE.....	5
<b>POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC. ....</b>	<b>6</b>
GÉNÉRALITÉS.....	6
MESURES DE PROTECTION SANITAIRE .....	6
<b>PROGRAMME DE MÉDECINE PRÉVENTIVE.....</b>	<b>9</b>
MÉDICATION.....	9
QUARANTAINE .....	9
MOULÉE MÉDICAMENTÉE.....	9
VERRATERIE : AUX 6 MOIS.....	9
DÉPISTAGE SANITAIRE EN VERRATERIE POUR LES CENTRES ACCRÉDITÉS À L'EXPORTATION .....	10
NÉCROPSIE .....	10
BACTÉRIOLOGIE DE LA SEMENCE.....	10
<b>SURVEILLANCE SANITAIRE.....</b>	<b>11</b>
LE VERRATIER.....	11
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE PRATICIEN .....	11
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. ....	11
<b>PROCÉDURE D'ADMISSION EN QUARANTAINE.....</b>	<b>12</b>
EXAMEN CLINIQUE DE L'ÉLEVAGE FOURNISSEUR.....	12
DÉPISTAGE SANITAIRE DES VERRATS EN ISOLEMENT CHEZ L'ÉLEVAGE FOURNISSEUR .....	13
<b>PROCÉDURE D'ADMISSION EN VERRATERIE .....</b>	<b>14</b>
DÉPISTAGE SANITAIRE .....	14
<b>PROCÉDURE DE DÉPISTAGE EN VERRATERIE .....</b>	<b>15</b>
<b>POLITIQUE SANITAIRE D'ACHAT.....</b>	<b>16</b>
PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DONT LES ÉLEVAGES SONT SUIVIS PAR LE CDPQ INC. ....	16
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. OU LA PERSONNE DÉSIGNÉE .....	16

LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ACCRÉDITÉ .....	17
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU CDPQ .....	17
PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION DE VERRATS DE PROVENANCE HORS QUÉBEC OU D'ÉLEVAGES NON SUIVIS PAR LE CDPQ INC. ....	18
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CIPQ INC. OU LA PERSONNE DÉSIGNÉE .....	18
LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE DU CDPQ .....	18
<b>ANNEXE I .....</b>	<b>Annexe I</b>
AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS.....	ANNEXE I
<b>ANNEXE II .....</b>	<b>Annexe II</b>
ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE LA SEMENCE .....	ANNEXE II
OBJECTIFS.....	ANNEXE II
SEMENCE DILUÉE .....	ANNEXE II
ÉCHANTILLONNAGE .....	ANNEXE II
<b>ANNEXE III.....</b>	<b>Annexe III</b>
POLITIQUE D'URGENCE .....	ANNEXE III
FICHE SANTÉ.....	ANNEXE III
<b>ANNEXE IV.....</b>	<b>Annexe IV</b>
FORMULAIRE D'ÉVALUATION SANITAIRE .....	ANNEXE IV
<b>ANNEXE V .....</b>	<b>Annexe V</b>
ATTESTATION SANITAIRE .....	ANNEXE V
<b>ANNEXE VI.....</b>	<b>Annexe VI</b>
PROTOCOLE POUR LE TRANSPORT DE VERRATS.....	ANNEXE VI

**LISTE DES MEMBRES**  
**COMITÉ DE SANTÉ DU CIPQ INC.**

- **Dre Brigitte Boucher**  
4 270, avenue Lefebvre  
Bécancour (Québec) G9H 1X1
  
- **Dr Christian Klopfenstein m.v.**  
Centre de développement du porc du Québec inc.  
2 795, Boul. Laurier, bureau 340  
Ste-Foy (Québec) G1V 4M7
  
- **Dr Marcel Delorme, m.v.**  
60, rue des Pionniers  
Joliette (Québec) J6E 7Y8
  
- **Ronald Drapeau, agr.**  
Centre d'insémination porcine du  
Québec (CIPQ) inc.  
1 485, St-Aimé  
Saint-Lambert (Québec) G0S 2W0
  
- **Dre Marie-Claude Germain, m.v.**  
Shur-Gain  
652, Rte du Moulin  
St-Hugues (Québec) J0H 1N0
  
- **Dr Serge Messier, m.v.**  
Faculté de médecine vétérinaire  
3 200, rue Sicotte, C.P. 5 000  
St-Hyacinthe (Québec) J2S 7C6
  
- **Dr Camille Moore, m.v.**  
Consultant  
2 505, place Guilbault  
St-Césaire (Québec) J0L 1T0
  
- **Dre Manon St-Hilaire, m.v.**  
922, rue des Merisiers  
St-Jean Chrysostome (Québec) G6Z 3G3
  
- **Dre Claudia Gagné-Fortin, m.v.**  
Institut national de santé animale (INSA)  
200, chemin Sainte-Foy, 11<sup>ième</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

## **Préambule**

Bien que l'insémination artificielle constitue un des moyens les plus sûrs d'assurer le renouvellement génétique d'un troupeau, la semence de verrat, à l'instar de celle des autres espèces animales, peut représenter un risque potentiel de diffusion de maladies infectieuses dans les élevages, compte tenu que plusieurs agents pathogènes peuvent résister (résistent) aux antibiotiques ajoutés au dilueur utilisé et qu'il n'y a aucune façon d'éliminer la présence des virus autre que la prévention rigoureuse et le contrôle des facteurs de risques.

Malheureusement, dans plusieurs cas, la littérature scientifique est avare d'informations, tant en ce qui concerne la possibilité de retrouver tel ou tel agent infectieux dans la semence, que la transmission par celle-ci des maladies causées par ces agents ; cela nous oblige donc à recourir à la prudence.

En dépit du très faible risque de diffusion de maladies, nous croyons que l'insémination artificielle représente un moyen très sécuritaire d'entrer de nouvelles lignées génétiques dans un élevage sans risquer de compromettre le statut sanitaire de cet élevage. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'ensemble des intervenants en santé animale encourage le recours à l'insémination artificielle.

Les membres du comité de santé du Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. ont élaboré une politique sanitaire pour minimiser le risque de diffusion de maladies. Cette politique est révisée annuellement ou plus souvent si la situation l'exige.

La présente version a été mise à jour le 1 mars 2012.

## POLITIQUE SANITAIRE DU CIPQ INC.

### Généralités

Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. est inscrit au Programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle (PGSCIA) du Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ). Dans le cadre de ce programme, un médecin vétérinaire du CDPQ visite l'élevage à tous les six (6) mois. De plus, le CIPQ inc. a retenu les services d'un médecin vétérinaire privé à titre de consultant externe. Le centre est visité à tous les quatre (4) mois par ce dernier et plus si besoin est.

### Mesures de protection sanitaire

Afin d'assurer le maintien de l'intégrité sanitaire des verrats en production au CIPQ inc., les mesures de protection sanitaire suivantes sont respectées :

1. Seules les personnes ayant une raison professionnelle de s'introduire dans les verrateries et laboratoires sont autorisées à pénétrer dans la section où logent ces derniers ; ainsi le nombre de contacts extérieurs est limité au maximum.

L'employé(e) travaillant dans les verrateries et/ou quarantaines ainsi que dans les laboratoires du CIPQ inc. doit avoir séjourné, au moins 96 heures au pays avant d'accéder aux verrateries et/ou quarantaines ainsi qu'aux laboratoires du CIPQ inc. Cette période de retrait pourra être révisée à la baisse si le vétérinaire consultant le juge à propos. Il devra suivre à la lettre, les recommandations de l'ACIA. Des dispositions particulières pourront s'appliquer, selon les pays visités. Dans le cas des États-Unis, le délai requis de séjour au pays est de 48 heures.

L'employé(e) ne pourra travailler en contact direct avec des porcs dans un lieu autre que le CIPQ inc.

Le personnel administratif est localisé à l'extérieur des bâtiments attenants les verrateries et les laboratoires.

Toutes ces personnes doivent respecter un délai de 36 heures (2 nuits) entre la visite d'un élevage et les sites de production du CIPQ inc. Elles doivent également laisser tous leurs vêtements et leurs effets personnels dans un vestiaire aménagé à cette fin, prendre une douche et utiliser les vêtements fournis par le CIPQ inc. Les lunettes doivent être désinfectées dans un contenant dédié à celles-ci, contenant une solution désinfectante. Ces contenants sont présents dans chacune des douches. Les bijoux et chaînettes doivent être retirés avant la douche.

Afin de faciliter cette démarche, un local spacieux est aménagé pour que les préposé(e)s à la récolte et à l'entretien des verrats disposent de tous les éléments nécessaires à une journée normale de travail : salle de repos, toilette, téléphone, etc. La même orientation s'applique au personnel de laboratoire mais dans des locaux séparés. Aucun saucisson et/ou viande cru ne pourra franchir les centres du CIPQ inc.

2. Tous les vêtements utilisés par les employé(e)s des verrateries et des laboratoires demeurent et sont lavés sur place.
3. Le soin des verrats en quarantaine s'effectue une fois par jour, à la fin de la période de travail. Le/la préposé(e) à cette tâche ne peut revenir aux sites de production du CIPQ inc. après avoir complété les soins des verrats en quarantaine.

L'employé(e) oeuvrant dans les quarantaines du CIPQ inc. devra respecter un délai de trente-six (36) heures (2 nuits) sans contact avec des porcs autres que ceux détenus dans les verrateries du CIPQ inc. Il devra respecter un délai de 12 heures (1 nuit) avant d'accéder aux différents sites de production du CIPQ inc.

4. L'entretien de tous les vêtements de protection utilisés par les employés(es) pour le soin des animaux en quarantaine est confié à une firme privée.
5. Les doses de semence à expédier sont déplacées à l'extérieur des sites de production via un véhicule dédié et entreposé dans un local destiné à l'expédition où les différents livreurs en prennent possession.
6. Tout le matériel qui doit être introduit en verraterie ou au laboratoire devra au préalable séjourner dans un sas de décontamination et être désinfecté. Le protocole de désinfection s'effectue grâce à une brumisation au « Virkon » selon le protocole établi. Chaque verraterie et chaque laboratoire du CIPQ inc. dispose de son sas de décontamination.
7. Un contrôle des transporteurs de verrats de l'isolation à la ferme vers les quarantaines du CIPQ inc. sera exigé et attesté d'un document signé (Annexe VI). Les véhicules de transport des verrats devront être lavés, désinfectés et séchés.
8. Le transport des verrats à partir des locaux de quarantaine jusqu'aux verrateries sera effectué avec le véhicule et la remorque propriété du CIPQ inc. Le véhicule et la remorque seront lavés, désinfectés et séchés dans un garage spécialement chauffé et aménagé à cette fin et propriété du CIPQ inc. Cette procédure sera appliquée pour chacun des lots transférés.
9. En outre, toutes les verrateries et laboratoires du CIPQ inc. opèrent sous air filtré (technologie HEPA, DOP 99,97%); les verrateries disposent également d'une aire de réception de verrats, avec douche et vestiaire, également sous air filtré mais à une pression d'air inférieure à celle des verrateries; les verrats à être introduits en production y séjournent de 48 à 72 heures avant de subir une dernière épreuve pour le SRRP, par PCR et Élixa X3 puis sont mis en production à la suite de la réception

d'un résultat négatif. Les laboratoires connexes aux verrateries sont aussi en filtration d'air à une pression inférieure à la verraterie.

## PROGRAMME DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

### Traitements

#### **Quarantaine accréditée pour statut domestique :**

Jour 1

- Suvaxin Respifend MH/HPS : 2ml
- Liquamicyn LA : 10 ml
- Bimectin : 7 ml
- Parvo-vac : 2 ml
- ER Bac plus : 2 ml
- Circoflex 1 ml

Jour 14

- Suvaxin Respifend MH/HPS : 2ml
- Parvo-vac : 2 ml
- ER Bac plus : 2 ml
- Pro-Banminth : 2 grammes/verrat sur la moulée

Durant la quarantaine ou peu après l'entrée en verraterie, les verrats recevront Enterisol lyophilisé (50 doses) en une dose simple ajouté sur une petite quantité de moulée.

#### **Verraterie accrédité statut domestique et/ou statut export; aux 6 mois :**

- Parvo-vac : 2 ml
- ER Bac plus : 2 ml
- Pro-Banminth : 2 grammes/verrat sur la moulée

#### **Quarantaine accréditée pour statut export :**

Jour 1

- Suvaxin Respifend HPS : 2ml
- Liquamicyn LA : 10 ml
- Bimectin : 7 ml
- Parvo-vac : 2 ml
- ER Bac plus : 2 ml
- Circoflex 1 ml

Jour 14

- Suvaxin Respifend HPS : 2ml

- Parvo-vac : 2 ml
- ER Bac plus : 2 ml
- Pro-Banminth : 2 grammes/verrat sur la moulée

**Dépistage sanitaire, par l'ACIA, en verraterie pour les centres accrédités à l'exportation.**

Gastro-entérite transmissible	aux six (6)mois
Leptospirose	aux six (6)mois
Brucellose	aux six (6)mois
Pseudorage	aux six (6)mois
Tuberculose	aux six (6)mois

**Nécropsie**

Pour fin de suivi, un minimum de 20 % des verrats trouvés morts et/ou malades de causes non identifiées, sont acheminés à un laboratoire de pathologie animale pour nécropsie.

**Bactériologie de la semence**

Des échantillons de semence diluée sont prélevés au hasard dans les lots d'hétérospermie dans chacun des laboratoires sur une base hebdomadaire et expédiés pour analyse au complexe scientifique à Ste-Foy. L'ensemencement des géloses se fait le lendemain de la prise d'échantillonnage. Voir le protocole de l'annexe II.

## SURVEILLANCE SANITAIRE

En présence de tout comportement ou signe clinique jugé anormal chez un verrat,

### **1. Le verratier :**

- Vérifie la consommation d'eau et de moulée et apporte les correctifs jugés nécessaires ;
- Vérifie s'il y a présence de diarrhée ;
- Vérifie la présence de fièvre : si la température d'un verrat est supérieure à 40° C, un antibiotique sera administré. Après 24 heures, s'il n'y a pas d'amélioration de l'état de santé, un médecin vétérinaire praticien sera consulté ;
- Consigne toutes ces informations dans le fichier informatisé du verrat ;
- Consulte un médecin vétérinaire praticien dès que trois (3) verrats ou plus présentent, sur une période de trois (3) jours ou moins, les mêmes symptômes.
- Complète les exigences relatives au programme d'assurance qualité AQC<sup>MD</sup>, basé sur les normes HACCP.

### **2. Le médecin vétérinaire praticien :**

- Examine l'animal ;
- Émet un diagnostic ;
- Prescrit un traitement ;
- Fait de recommandations ;
- Consigne toutes les informations par écrit.

### **3. Le Directeur général du CIPQ inc.**

- S'assure de la mise en application des recommandations formulées ;
- Fait parvenir au médecin vétérinaire responsable de l'application du PGSCIA, les informations laissées par le médecin vétérinaire praticien.

## PROCÉDURE D'ADMISSION EN QUARANTAINE

L'autorisation d'entrer un verrat en quarantaine est accordée lorsque les exigences sanitaires suivantes sont respectées :

### **Examen clinique de l'élevage fournisseur**

- Dysenterie :  
Absence de signe clinique chez le verrat et dans le troupeau depuis trois (3) mois;
- Gale sarcoptique :  
Absence de signe clinique chez le verrat ;
- Rhinite atrophiante :  
Absence de signe clinique chez le verrat ;  
Absence de problème d'importance et/ou de variation notable des signes cliniques dans l'élevage depuis trois (3) mois.
- Pneumonie enzootique :  
Absence de signe clinique chez le verrat ;  
Absence de problème d'importance et/ou de variation notable des signes cliniques dans l'élevage depuis trois (3) mois.
- Pleuropneumonie à Actinobacillus :  
Absence de signe clinique dans l'élevage depuis six (6) mois.
- Influenza :  
Absence de crise aiguë au cours des 60 derniers jours .  
SRRP :  
Absence de signes cliniques depuis plus de six (6) mois avec sérologie négative.
- Circovirus : absence de signes cliniques.

## Dépistage sanitaire des verrats en isolement chez l'élevage fournisseur

Brucellose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Gastro entérite transmissible	Résultat négatif
Actino séro 1 et 5	Résultat négatif
Leptospirose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Pseudorage <sup>1</sup>	Résultat négatif
SRRP	Résultat négatif au test ELISA X3

Les verrats admis en quarantaine devront avoir séjourné un minimum de 4 mois, soit du sevrage au transfert en quarantaine, dans un site négatif au virus SRRP.

Note <sup>1</sup> : Ces épreuves sont exigées, en plus des autres, dans les centres accrédités pour l'exportation.

## PROCÉDURE D'ADMISSION EN VERRATERIE

Après un séjour d'au moins trente (30) jours en quarantaine, les verrats font l'objet de dépistage sanitaire afin d'être déclarés éligibles au transfert vers un centre de production.

### Dépistage sanitaire

Brucellose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Gastro entérite transmissible	Résultat négatif
Leptospirose <sup>1</sup>	Résultat négatif
Pseudorage <sup>1</sup>	Résultat négatif
SRRP <sup>2</sup>	Résultat négatif au test ELISA X3
Tuberculose <sup>1</sup>	Résultat négatif

Lors de la confirmation que les verrats composant l'ensemble du lot sont tous éligibles au transfert, la planification du transfert s'effectue dans le but de minimiser les risques de contamination.

Note <sup>1</sup> : Ces épreuves sont exigées, en plus des autres, dans les centres accrédités pour l'exportation. Seul le centre de St-Cuthbert est accrédité pour l'exportation.

Note <sup>2</sup> : Un dernier prélèvement sanguin pour dépistage du SRRP est effectué la semaine avant le transfert. Le test alors utilisé est un test ElisaX3. Si l'ensemble des verrats du lot présente des résultats négatifs à ces tests, le feu vert est donné pour le transfert.

Le transfert s'effectue selon la procédure décrite au paragraphe 8 de la page 9 du présent document.

## PROCÉDURE DE DÉPISTAGE EN VERRATERIE

Le cheptel reproducteur de chacune des verraterie fait l'objet d'une surveillance quotidienne tant qu'à son état de santé. En outre, des verrats font l'objet de dépistage en regard du SRRP avec la technique PCR. Le protocole est le suivant :

SITE	FRÉQUENCE	NBRE DE VERRATS ÉCHANTILLONNÉS
St-Lambert I	2 fois/semaine	5
St-Lambert II	2 fois/semaine	5
St-Lambert III	2 fois/semaine	5
Roxton	2 fois/semaine	5
St-Cuthbert	2 fois /semaine	5

Note <sub>1</sub> : Toutes les verrateries font l'objet d'un dépistage mensuel en regard du SRRP, avec le test Elisa X3.

Note <sub>2</sub> : Les centres accrédités "Statut Export" font l'objet d'un dépistage mensuel pour le mycoplasme afin de s'assurer du maintien du statut négatif.

**PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION  
DE VERRATS DONT LES ÉLEVAGES SONT SUIVIS PAR LE CDPQ INC.**

**1. Le Directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée :**

- Informe l'éleveur de son intention d'acheter un ou des verrats ;
- Fourni au médecin vétérinaire accrédité par l'ACIA, l'identification des verrats à tester ;
- Soumet au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ un formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » signé par l'éleveur. (Annexe I) ;
- Attend les autorisations des médecins vétérinaires de l'ACIA et du CDPQ avant d'entrer et de sortir le ou les verrats de la quarantaine ;
- Vérifie s'il s'agit d'un troupeau fermé ou si le troupeau fait partie d'une structure pyramidale de diffusion.

**2. Le médecin vétérinaire accrédité :**

- Obtient l'identité du ou des médecins vétérinaires praticiens qui interviennent dans le troupeau ;
- Visite l'élevage et complète un formulaire d'évaluation sanitaire (Annexe IV);
- Examine individuellement le ou les sujets à acheter ;
- Fait les prélèvements nécessaires ;
- Fait des recommandations au médecin vétérinaire du CIPQ inc., s'il y a lieu.

**3. Le médecin vétérinaire du CDPQ :**

- Obtient du vétérinaire en charge du suivi de l'élevage toutes les informations pertinentes;
- Interprète les résultats d'analyses ;
- Collige toute l'information ;
- Donne son accord ou son refus au directeur général du CIPQ inc. ou à la personne responsable et autorise l'entrée du sujet en quarantaine ;

- Interprète les résultats de dépistage sanitaire à partir d'échantillons recueillis autour de la trentième journée d'entrée en quarantaine ;
- Avise le directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée de son accord ou de son refus d'introduire le/les reproducteur(s) en verraterie.

**PROCÉDURE D'ACQUISITION OU D'INTRODUCTION EN CONSIGNATION  
DE VERRATS DE PROVENANCE HORS QUÉBEC OU D'ÉLEVAGES NON  
SUIVIS PAR LE CDPQ**

**1. Le Directeur général du CIPQ inc. ou la personne désignée :**

- Informe le médecin vétérinaire de l'ACIA de son désir d'introduire un ou des verrats ;
- Soumet au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ un formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » signé par l'éleveur (Annexe I) ;
- Attend les autorisations des médecins vétérinaires de l'ACIA et du CDPQ avant d'entrer ou de sortir le ou les verrats de la quarantaine ;
- Vérifie s'il s'agit d'un troupeau fermé ou si le troupeau fait parti d'une structure pyramidale de diffusion.

**2. Le médecin vétérinaire du CDPQ :**

- Contacte le médecin vétérinaire particulier de l'éleveur et/ou le médecin vétérinaire qui effectue l'examen pour les achats de verrats ainsi que le vétérinaire responsable de l'application du programme de santé officiel;
- Expédie le formulaire « Autorisation de divulgation de renseignements » et demande de compléter le formulaire d'évaluation sanitaire (Annexe IV);
- Interprète les résultats d'analyses ;
- Collige toute l'information;
- Donne son accord ou son refus au directeur général du CIPQ inc. ou à la personne désignée et autorise l'entrée des sujets éligibles en quarantaine;
- Interprète les résultats sérologiques des verrats trente (30) à quarante (40) jours après l'entrée en quarantaine;
- Avise le directeur général ou la personne désignée de son accord ou de son refus d'introduire le/les reproducteur(s) en verraterie.

## ANNEXE I

## PROCÉDURE D'ACQUISITION DE VERRATS

### AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné, \_\_\_\_\_, autorise Monsieur/Madame  
nom du/de la propriétaire

\_\_\_\_\_, médecin vétérinaire du Centre de  
développement du porc du Québec et Monsieur/Madame  
médecin vétérinaire praticien, à divulguer aux autorités du CIPQ inc., le statut sanitaire  
de mon élevage ainsi que toutes autres informations s'y rattachant. Il est entendu que  
ces informations seront traitées en toute confidentialité.

Je pourrai, au moyen d'un avis écrit de ma part et en tout temps, mettre fin à cette  
autorisation.

Date :

MM/JJ/AA

Signature du/de la propriétaire

## ANNEXE II

## ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE DE LA SEMENCE

### **Objectifs :**

- Pour la recherche des agents bactériens pathogènes et/ou opportunistes et agents fongiques opportunistes.

### **Semence diluée :**

- Milieu gélose au sang. Incubation en aérobiose, avec 5 % de CO<sub>2</sub>, 24-72 heures, à 37°C.

### **Échantillonnage:**

- Un d'échantillon de semence diluée de six (6) lots d'hétérospERMIE ainsi que trois (3) échantillons de semence provenant de verrat individuel (1/verraterie) à St-Lambert, un d'échantillon de semence diluée de quatre (4) lots d'hétérospERMIE à Roxton Falls et un d'échantillon de semence diluée de quatre (4) lots d'hétérospERMIE à St-Cuthbert est analysée par un laboratoire (ex. : complexe scientifique) pour des tests bactériologiques une fois par semaine. Le résultat de ces tests est transmis à la superviseure des laboratoires, vétérinaire consultant et au directeur général. De plus, le dilueur, l'eau osmosée ainsi que les tubulures Gédis et GTB font l'objet d'un contrôle bactériologique quotidien à l'aide de Pétrifilm; l'évaluation s'effectue au laboratoire du CIPQ inc. après 24, 48 et 72 heures. Les résultats seront consignés sur le formulaire CIPQ-F-67. S'il y a contamination, un échantillon sera envoyé au laboratoire du complexe scientifique pour identification. Une (1) fois par semaine, une épreuve de protéine sur les comptoirs est également effectuée.

## ANNEXE III

## POLITIQUE D'URGENCE

Les membres du comité de santé du CIPQ inc. définissent et mettent en place un cadre afin de maintenir un excellent statut sanitaire au niveau des verrateries opérées par le CIPQ inc. Tout événement ou traitement relatif à la santé des verrats reproducteurs logés au CIPQ inc. est consigné sur un fichier santé, individuel et informatisé, qui accompagne le verdat durant toute sa vie active. Il faut également élaborer un scénario qui tient compte de la possibilité, bien que minime, qu'un problème épidémique survienne. C'est le but de la présente politique d'urgence qui prévoit les actions à prendre et surtout de décider rapidement si la semence représente un danger pour les utilisateurs.

Pour chaque 100 verrats en inventaire, si trois (3) sujets ou plus présentent le même jour le ou les symptômes suivants :

- Toux
- Dyspnée
- Diarrhée profuse
- Élévation importante de température
- Anorexie
- Mortalité subite

Le verratier devra en avvertir immédiatement le directeur général ou en son absence la personne désignée. Dans la même journée, le directeur général devra organiser une conférence téléphonique avec un vétérinaire du CDPQ, un consultant et un membre du comité de santé. Ces personnes examineront les symptômes rapportés et décideront de la marche à suivre.

Dans la même journée ou au plus tard le lendemain, un des vétérinaires ayant participé à la conférence téléphonique devra visiter le centre. Si nécessaire, un ou des sujets seront envoyés immédiatement au laboratoire pour nécropsie. On essaiera d'établir un

diagnostic provisoire. Dès que le diagnostic provisoire aura été établi, les mêmes personnes seront contactées à nouveau par téléphone, une recommandation sera faite au directeur général sur la possibilité de suspendre la vente de semence. Cette recommandation pourra avoir été faite à titre préventif, la veille, pour une période de 24 heures.

Les maladies pour lesquelles il pourrait y avoir arrêt de diffusion de semence sont les suivantes :

- SRRP
- GET
- Leptospirose
- Toute autre pathologie jugée dangereuse

On devra établir ensemble quelles sont les méthodes de diagnostic les plus fiables et les plus rapides à être utilisées pour infirmer ou confirmer le diagnostic pour une des pathologies énumérées plus haut.



## ANNEXE IV

## FARM HEALTH INQUIRY FORM FOR POTENTIAL BOAR SUPPLIERS TO QUEBEC BOAR STUDS

### CONTEXT

- Quebec AI boar's studs are all populated with PRRS negative animals to prevent PRRS dissemination in Quebec sow population.
- Most Quebec AI center participate in a provincial health program managed by the 'Centre de développement du porc du Québec inc. (<http://www.cdpqinc.qc.ca/>).
- The CDPQ health program has been elaborated by a comity of veterenerians from diverse Quebec swine organisations. The objectives of this program are:
  - Protect the Quebec swine industry from PRRS contamination through semen.
  - Provide guidelines to protect boars of Quebec AI centers from PRRS
    - For complete program see [http://www.cdpqinc.qc.ca/nav\\_cdpq.asp?page=Champs%5Fdactivite%2F04Sante](http://www.cdpqinc.qc.ca/nav_cdpq.asp?page=Champs%5Fdactivite%2F04Sante)
- In this context, health status, biosecurity measures and surveillance program of each potential source of boars has to be approved by the CDPQ health veterenerians prior to the purchase of any boars.
- If you are interested in providing boars for the Quebec AI centers, you have to complete the different section of this FARM HEALTH INQUIRY FORM. For any further questions and clarifications write to : [cklopfenstein@cdpqinc.qc.ca](mailto:cklopfenstein@cdpqinc.qc.ca)

### SECTIONS OF THIS FORM

<b>FARM AND PEOPLE INFORMATION .....</b>	<b>29</b>
DATA CONCERNING THE FARM OR THE ORGANIZATION .....	29
DATA ON PIG UNITS.....	29
DATA ON THE CONSULTING VETENERIAN .....	29
<b>HISTORY, MANAGEMENT AND BIOSECURITY .....</b>	<b>3</b>
<b>ACTUAL HERD HEALTH STATUS .....</b>	<b>4</b>
<b>HERD HEALTH SURVEILLANCE PROGRAMM .....</b>	<b>5</b>
<b>URRENT VACCINATION PROGRAMM .....</b>	<b>6</b>
<b>CURRENT ANTIBIOTIC USAGE PATTERN.....</b>	<b>7</b>
<b>SIGNATURE .....</b>	<b>7</b>

## FARM AND PEOPLE INFORMATION

### Data concerning the farm or the organization

Name	
Contact person	
Address	
Phone	
Fax	
Email of the contact	
Number of sows in the genetic selection program	
Number of pig units <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> A pig unit is defined as a pig population during grow-finish period located in the same barn or site where the potential boars will be raised. For each pig unit, complete the next table.

### Data on pig units

Common name	Address	Size <sup>1</sup>

<sup>1</sup> The barn and site size refers to the number of places in the grow-finish units where the boars might be raised.

### Data on the consulting veterinarian

Name	
Address	
Phone	
Fax	
Email of the vet	

## HISTORY, MANAGEMENT AND BIOSECURITY

When was the sow herd stocked (year) \_\_\_\_\_

How did you obtain the actual health profile (choose the best answer).

- Original stocking with C-section pigs
- Original stocking with MEW pigs
- Original stocking with snatch farrowed pigs
- Original stocking with purchased high health pigs
- Gradual and continual management to control and eradicate diseases.
- Other (explain) \_\_\_\_\_

What is the minimal distance between the grow-finishing sites of your farms and a neighbouring swine operation (barn, auction or slaughterhouse).

- Less than 1 km
- Between 1 and 3 km
- More than 3 km

What is the minimal distance between the grow-finishing sites of your farms and the roads (choose the best answer)

- Less than 1 km
- Between 1 and 3 km
- More than 3 km

For the following questions check the best answer

Are other animals (dogs and cats) excluded of your barns	Yes	No
Do you require cloth and boot changes before entering your barn	Yes	No
Do you require a shower between outside and the inside of the barn	Yes	No
Are the barns of your organisation fenced out	Yes	No

## HERD HEALTH STATUS (ACTUAL)

For the following disease, indicate the **actual** herd health status. Check the 'Free' box for the diseases that are under regular serological surveillance. Check the 'Control' box for the diseases you don't have not any indication whether it is present (no signs).

Diseases	Free	Control	Clinical signs and comment
Actinobacillus Pleuropneumoniae serotype 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Actinobacillus Pleuropneumoniae serotype 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Actinobacillus Pleuropneumoniae Other serotypes ( )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PRRS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Influenza H1N1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Influenza H3N2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mycoplasma hyopneumoniae	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PRCV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pseudorabies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PCVAD (clinical signs) <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Proliferative enteropathy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dysentery	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Salmonellosis (clinical signs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parvovirus related reproductive problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Erysipelas related problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Streptococcus related problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Haemophilus (Glasser disease) related problems	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mange and lice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Others (specify)			

<sup>1</sup> We consider that an unexplained increase of the mortalities in the GF units might be an indication of some problems related to PCVAD. If you have some doubts contact the CDPQ vet : cklopfenstein@cdpqinc.qc.ca

## HERD HEALTH SURVEILLANCE PROGRAMM

For each of the major diseases indicate the frequency and the number of blood samples taken to attest herd health. Indicate the name of the serology kit used below the name of the disease.

Disease	Animals	Frequency <sup>1</sup>	Number <sup>2</sup>
Actinobacillus pleuropneumoniae <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
PRRS <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
Mycoplasma hyopneumoniae <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
TGE <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
PRCV <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
Influenza (H1N1) <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
Influenza (H3N2) <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		
Salmonella <sub>3</sub>	Sows		
	Grow-Finish		

<sup>1</sup> Indicate the number of samplings per year. If sampling is made less than once a year indicate (irregular). If the herd is not free of the disease than leave it blank

<sup>2</sup> Indicate the minimum number of animals per sampling

<sup>3</sup> Indicate the name of the serology kit used below the name of the disease.

## CURRENT VACCINATION PROGRAMM

If you vaccinate for the following diseases than check the 'yes' box and Indicate the name of the vaccine

Diseases	Yes	Name of vaccine and comments
Actinobacillus Pleuropneumoniae serotype 1	<input type="checkbox"/>	
Actinobacillus Pleuropneumoniae serotype 5	<input type="checkbox"/>	
Actinobacillus Pleuropneumoniae Other serotypes ( )	<input type="checkbox"/>	
PRRS	<input type="checkbox"/>	
Influenza H1N1	<input type="checkbox"/>	
Influenza H3N2	<input type="checkbox"/>	
Mycoplasma hyopneumoniae	<input type="checkbox"/>	
TGE	<input type="checkbox"/>	
PRCV	<input type="checkbox"/>	
Pseudorabies	<input type="checkbox"/>	
PCVAD (clinical signs)	<input type="checkbox"/>	
Proliferative enteropathy	<input type="checkbox"/>	
Dysentery	<input type="checkbox"/>	
Salmonellosis (clinical signs)	<input type="checkbox"/>	
Parvovirus related reproductive problems	<input type="checkbox"/>	
Erysipelas related problems	<input type="checkbox"/>	
Streptococcus related problems	<input type="checkbox"/>	
Haemophylus (Glasser disease) related problems	<input type="checkbox"/>	
Mange and lice	<input type="checkbox"/>	
Others (specify)	<input type="checkbox"/>	

## CURRENT ANTIBIOTIC USAGE PATTERN

If you use in feed or in water generalized antibiotics for prevention and control of disease then check the 'yes' box and indicate the name of the antibiotic and the dosage

Pig unit	Yes	Antibiotics and dosage (mg/kg)
Gestating sows	<input type="checkbox"/>	
Lactating sows	<input type="checkbox"/>	
Nursery pigs	<input type="checkbox"/>	
Starter pigs (20 – 50 kg)	<input type="checkbox"/>	
Grower pigs (50 to 75 kg)	<input type="checkbox"/>	
Finishers (75 – to market weight)	<input type="checkbox"/>	

## SIGNATURE

Based on the information that i have access to and on the best of my knowledge, I certify that the above data are exact.

\_\_\_\_\_

Vetenerian

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Manager

\_\_\_\_\_

Date

Send to :  
 Dr Christian Klopfenstein  
 2795, Boul. Laurier, bureau 340  
 Sainte Foy (Québec) G1V 4M7

Phone : (418) 650 2440  
 Fax : (418) 650 1626  
 E-Mail : cklopfenstein@cdpqinc.qc.ca

## ANNEXE V



Dr Christian Klopfenstein  
 Coordonnateur de l'équipe santé  
 Tél: (418) 650 2440 Fax: (418) 650  
 1626  
 C.E. cklopfenstein@cdpqinc.qc.ca

**Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA**

Nom de l'élevage .....

Inventaire en engraissement.....

% mortalité	Mois de l'année (6 derniers mois)					
Mort-nés						
Présevrage						
Post-sevrage						
Engrais.						

Maladie	Signes cliniques observés au cours des 6 derniers mois (animaux affectés, signes observés, morbidité, mortalité, etc.)
Pneumonie enzootique	
Pleuropneumonie (APP)	
Maladie de Glässer	
SRRP	
Entéropathie proliférative	
PMWS	
Autres problèmes sanitaires significatifs	

Je, soussigné, certifie avoir communiqué au médecin vétérinaire toute l'information nécessaire à l'évaluation sanitaire de mon troupeau. De plus, en cas de changements significatifs dans le mois suivant la livraison de mes animaux, je m'engage à communiquer dans les meilleurs délais avec le Dr Christian Klopfenstein.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Le (la) propriétaire ou son mandataire

Je, soussigné, certifie que l'information ci-dessus est, au meilleur de mes connaissances, complète et exacte.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Le (la) médecin vétérinaire

## ANNEXE VI



## PROTOCOLE POUR LE TRANSPORT DE VERRATS

### Protocole de désinfection du camion :

1. La ripe et le fumier devront être enlevés;
2. Laver le véhicule avec un détergent;
3. Rinçage
4. Sécher le véhicule
5. Appliquer un désinfectant au véhicule;
6. Sécher à nouveau le véhicule.

Note : Si le véhicule servant au transport n'a pas été utilisé depuis plus de 72 heures, il doit être désinfecté et séché à nouveau avant utilisation.

**Ces étapes sont effectuées entre chaque lots d'animaux.**

Détergent utilisé:

- π Proquat (1 : 128)
- π ANTEC HD3 (1 : 160)
- π Prolime (1 : 32)
- π Lift
- π Autre

Désinfectant utilisé:

- π Profilm (1 : 128)
- π Virkon 1%(1 : 400)
- π Fumalyse (1 : 100)
- π PF300
- π Autres

Véhicule désinfecté et asséché : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Origine : \_\_\_\_\_

Destination : \_\_\_\_\_

Transporteur : \_\_\_\_\_

Date de transport: \_\_\_\_\_

Signature du conducteur : \_\_\_\_\_